



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

Marial SADDIER

Président de la Commission locale
de l'eau du bassin de l'Arve
Président du Comité de Bassin
Rhône Méditerranée

M. Patrick ANTOINE, Maire
Mairie
2, chemin des Erables
74 100 VETRAZ-MONTHOUX

Objet : révision générale du PLU de Vetraz-Monthoux – note d'enjeux

Vos interlocuteurs : Marie BAR (sage@sm3a.com) – animatrice du SAGE de l'Arve

Nos Réf. : C24-017

PJ :
-note d'enjeux
-guide « urbanisme et SAGE »
-nappes stratégiques, espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (Clé USB)

Saint-Pierre-en-Faucigny, le XX aout 2024

Monsieur le Maire,

Je vous remercie d'avoir associé la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve à la consultation menée dans le cadre du projet de révision générale du PLU de la commune de Vetraz-Monthoux.

En vue d'une bonne intégration des prescriptions du SAGE dans le PLU révisé, **il est proposé à la commune de Vetraz-Monthoux d'apporter une attention particulière aux recommandations détaillées dans la note d'enjeux accompagnant ce courrier**. Les principales recommandations sont les suivantes :

- Sur le volet quantitatif, s'assurer que les objectifs de développement envisagés sont compatibles avec la ressource en eau disponible, dans un contexte de changement climatique et en veillant à préserver les besoins des milieux naturels. Une étude quantitative est actuellement menée par le SM3A sur le bassin versant de la Menoge : ses résultats pourront être intégrés au futur PLU.
- Pour les nappes stratégiques, prendre en compte la nappe stratégique « Sillon profond d'Arthaz » et intégrer au PLU (règlement écrit et graphique) les prescriptions nécessaires pour sa protection, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

- En ce qui concerne les cours d'eau, une proposition de zonage technique « Espace de bon fonctionnement des cours d'eau » est jointe au présent courrier. Elle pourra servir de base à un espace concerté à inscrire au zonage. Par ailleurs, le SM3A est porteur de différents projets de restauration qu'il semblerait judicieux d'intégrer dès à présent au PLU.
- Enfin, en matière d'eaux pluviales, il est proposé de prendre en compte les notions de gestion à la parcelle (infiltration si possible - rétention) dans les futurs projets d'urbanisation pour limiter les impacts sur les cours d'eau (et notamment la Gélina).

Pour plus de détails sur ces différents volets, je vous invite à vous référer au guide « urbanisme et SAGE », joint au présent courrier.

Mme Marie BAR, animatrice du SAGE de l'Arve, reste à votre disposition pour un échange complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Martial SADDIER